PROJET PEDAGOGIQUE

2021/2022

A.L.S.H Périscolaire maternel



SIVOM Vallée de la Save





SOMMAIRE

I). INTRODUCTION

II). PRESENTATION

- a) Le Territoire
- b) L'Accueil de Loisirs périscolaires (matin-midi-soir et mercredis)
- c) Les Équipes
- d) Les Familles

III). LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

– Les objectifs opérationnels et les actions mises en place au sein de la structure ALSH

IV). JOURNEE TYPE

V). EVALUATION

I). INTRODUCTION

Le projet pédagogique est construit en tenant compte du projet éducatif des ALSH périscolaire et extrascolaire du SIVOM et du projet éducatif de territoire (PEDT).

Il définit les objectifs pédagogiques travaillés tout au long de l'année par les acteurs éducatifs du SIVOM de la Vallée de la Save dans le cadre des Accueils Collectifs à Caractère Educatifs de Mineurs.

Parce qu'il n'y a pas que l'école et la famille, le temps de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de se construire à son rythme dans un environnement adapté à ses envies et besoins.

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents, les intervenants et les enfants qui permet de donner du sens aux activités proposées, un projet qui se définit en fonction des locaux, de l'environnement, du public et des acteurs éducatifs.

Ce document rassemble les conditions d'accueil, présente le fonctionnement, les valeurs du service et les actions qui en découlent.

Ce document est amené à évoluer selon les retours les enfants, les familles, les équipes et les partenaires.

Ce document est consultable par tous, parents, équipes et partenaires ; il est à disposition et consultable sur chaque accueil de loisirs, au bureau du SIVOM de la Vallée de la Save, sur les sites des mairies.

Les Axes Éducatifs définis dans le PEDT sont les suivants et doivent être fidèles et cohérents avec le projet pédagogique

- 1. Accompagner les enfants en fonction de leur rythme
- 2. Développer la communication
- 3. Rendre accessible à tous les domaines culturels, physiques
- 4. Découvrir et optimiser les ressources locales

II). PRÉSENTATION

a) Le Territoire :

Environnement géographique :

Le SIVOM de la Vallée de la Save a été créé en 2007

Les communes qui le constituent sont : Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte-Livrade.

Les locaux du Centre de loisirs se situent sur la commune de Lasserre-Pradère en zone semi rurale, à proximité de la forêt de Bouconne, à la frontière du département du Gers

Équipements :

Sur les différentes communes :

Sur Sainte-Livrade, une salle polyvalente, une salle des activités, un boulodrome extérieur et une aire de jeux.

Sur Mérenvielle, un stand de tir, une salle polyvalente, une crèche associative, un terrain de pétanque.

Sur Lasserre-Pradère une salle des fêtes, un City stade, deux terrains de tennis, un terrain de pétanque, un terrain intérieur de boules lyonnaises, une aire de jeux, un café associatif, une boulangerie, des jardins partagés.

Les partenaires et tissu associatif :

Les associations sont nombreuses sur le territoire et peuvent offrir une richesse de découverte culturelle, sportive et artistique pour alimenter les projets d'animations. Le lien partenarial est une ressource importante à prendre en compte.

b) La structure de l'Accueil de Loisirs

L'A.L.S.H fonctionne tous les jours d'ouverture d'école, sur les temps périscolaires avant, pendant et après l'école MATIN, MIDI, SOIR et les MERCREDIS :

- Les matins, les midis et les soirs

Il se situe sur l'école maternelle de Lasserre-Pradere, l'entrée du matin et du soir s'effectue coté portail rue Aribault.

Il accueille un public scolarisé allant de 3 ans (dans l'année qui vient) à 6 ans.

Les activités proposées sont variées activités manuelles, ateliers d'enfants, jeux sportifs....

L'espace A.L.S.H se compose d'une salle d'activités et de jeux dit « libres » et « d'imitation » situé dans l'Algeco de droite côté rue Aribault. Deux salles de classes, proche des sanitaires sont utilisées pour le goûter des enfants sur le temps d'ALSH du soir. La salle de motricité de l'école est utilisée ainsi que les espaces extérieurs de l'école.

Les horaires d'ouvertures :

L'A.L.S.H Matin: de 7h30 jusqu'à 8h40

<u>L'A.L.S.H Midi</u>: de 12h à 13h55 <u>L'A.L.S.H Soir</u>: de 16h10 à 18h30

Les mercredis après les classes

L'accueil de loisirs se situe sur la commune de Lasserre-Pradère et occupe les locaux de l'école élémentaire.

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle par les animateurs à la sortie de leurs classes et sont conduits jusqu'à l'école élémentaire. Ils y prennent le déjeuner et ont un espace dédié, qui respecte leurs besoins et leur rythme.

L'Espace dédié au public 3/6 ans se compose d'une salle d'activités et de jeux dit « motricité libre » et « d'imitation », un dortoir est mitoyen à cette salle.

Un grand hall est utilisé pour tous les ateliers manuels ou activités posées avec un point d'eau à proximité et des sanitaires adaptés aux enfants de 3 à 6 ans.

Deux sanitaires et un point d'eau supplémentaires ont été ajoutés à proximité des dortoirs en cas de besoin.

L'espace extérieur reste aménageable à la convenance des groupes suivant les périodes (cour extérieure, espace d'herbe...) et la salle de motricité de la structure reste utilisable au besoin.

Les horaires d'ouvertures : Le mercredi 11h50 - 18h30 Accueil et Départ possibles à 13h30 Départs possibles à 16h30

Pour toutes les modalités d'inscriptions, annulations, tarifs, mode de paiement... se référer au Règlement intérieur 2021/2022 le règlement intérieur du service animation

c) Les Équipes :

- un responsable du service animation
- une animatrice référente diplômée sue site
- une équipe d'animateurs diplômés BAFA ou CAP petite enfance, BAFD, BEPEJEPS ou en cours de formation

L'équipe d'animateurs est sous la responsabilité du responsable du service animation

L'animateur référent dirige l'équipe d'animation, celui- ci veille au bon déroulement du fonctionnement sur site, manage l'organisation du travail, et veille au respect des objectifs pédagogiques définis en équipe. L'animateur référent relaie les informations « terrain » au responsable de service, des temps d'échanges et de partages de pratiques sont attendus.

Des réunions hebdomadaires (directeurs et animateurs) permettent de faire le point sur la semaine passée et définir le planning d'activité et de la semaine à venir.

Partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Le Respect : dans la relation à l'enfant, aux familles, à l'équipe
- Le dynamisme : dans la démarche d'être « disponibilité » et « force de proposition »
- L'enthousiasme : dans l'accueil, l'attitude et avoir un profil chaleureux
- Le professionnalisme : dans la posture professionnelle (responsable de ses actes, efficace et faire preuve de discernement)

Chaque animateur doit pouvoir:

- Accueillir de manière individualisée et sans discrimination ni jugement l'enfant et sa famille
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe et avec les familles
- Assurer la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant
- Participer de manière active aux réunions de préparation, de régulations et de bilan.
- Elaborer des projets, mettre en place des activités et outils en cohérence avec le projet pédagogique
- Prendre des initiatives
- Réfléchir avec les enfants aux règles de fonctionnement, à l'aménagement, aux activités afin de favoriser
 l'appropriation par tous
- Être à l'écoute des enfants et rester disponible
- Participer de manière active aux activités des enfants qui le souhaitent (jeux, discussions, balades...)
- Exercer son droit de réserve (informations liées aux situations familiales, opinions politiques...)

d) Les Familles :

1) Impliquer les Familles

Le service Animation du SIVOM organise tout au long de l'année des événements destinées aux familles. Celles-ci peuvent participer, voire être associées à toutes les préparations.

Ces événements tels que le spectacle de fin d'année, la soirée diffusion « photos/vidéos » de l'été, la kermesse, les jeux parents/enfants... ont pour objectif de rendre acteurs les familles et offrir la possibilité de communiquer autour des actions menées par le service.

2) Favoriser l'accompagnement aux parentalités

Les temps d'accueil proposés, ont pour objectif de tisser une relation de confiance avec les familles. Des retours réguliers, des échanges individualisés sur le quotidien de l'enfant ou le déroulement de la journée sont nécessaires et essentiels pour créer le lien Professionnels animateurs/ Parents.

Les temps conviviaux de rencontres autour d'activités, d'expositions, de jeux...organisés par les animateurs et enfants, favorisent la construction du lien social grâce aux échanges dans des espaces aménagés où le partage est primordial.

Ce lien social qui ouvre sur le vivre ensemble, peut permettre aux parents de vivre des actes de solidarité, d'entre aide dans leur vie quotidienne avec d'autres parents (logistique de trajets, de transports, accueil des enfants à la sortie de l'école ou de l'ALSH...).

3) Favoriser la communication aux familles :

Des mails groupés ou/et individualisés pour toutes informations concernant les inscriptions ou les changements quelconques envoyés directement les familles.

Un accueil et une disponibilité téléphonique de la part du Service Administratif sont assurés.

Un affichage régulier sur les sites d'accueil, relatifs aux informations des dates d'inscriptions, ainsi qu'aux programmes d'animation à venir (les sorties, les activités, les séjours ...) est mis en place.

Un trombinoscope des équipes permet une meilleure identification des animateurs. Les équipes sont identiques tout au long de l'année sur les temps péri et extra scolaires. Les directeurs/adjoints et animateurs restent disponibles pour tous renseignements ou questionnements à la demande des familles.

Les informations sont également postées sur le site de la mairie de LASSERRE PRADERE avec la possibilité de consulter les projets pédagogiques et éducatifs, le livret d'accueil de la structure ALSH.

III). LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

Obj Général n°1:

Développer l'Autonomie, Valoriser l'individu

<u>Une Définition de l'Autonomie :</u>

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance. Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi.

Comment arriver à développer l'autonomie sur les différents temps d'ALSH

<u>Les Objectifs Opérationnels</u>	Les Actions
(Comment peut-on développer l'autonomie et valoriser l'individu ?)	

	(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)
Obj op 1: Mettre en place un « cadre » de fonctionnement	 Définir ensemble et expliquer les règles de vie, veiller à leur respect Exposer les règles de vie (des visuels au sein de l'ALSH)) Expliquer les règles de vie
	et de bon fonctionnement aux parents
Obj op 2: Responsabiliser l'enfant sur la vie quotidienne et les activités	
	Mettre en place des outils permettant la responsabilisation : petit responsable cantine, chef de rang,
	 Valorisation des tables cantine qui fonctionnent le mieux : attentifs, se servent et débarrassent, respecte le moment de calme de fin de repas
	Mise en place d'un tableau de sanctions mis en place dans la cantine (suivi du comportement de l'enfant sur la semaine)
	 En expliquant les règles de jeux aux autres copains
Obj op 3: Inciter l'enfant à faire par lui-même, lui permettre	
d'expérimenter	Inciter l'enfant à faire par lui-même notamment sur l'habillage, mettre ses chaussures seul, se vêtir) avec l'encouragement de l'adulte

	 Ne pas faire à la place de l'enfant lors des activités dites manuelles Utiliser les couverts à la cantine, essayer de se servir seul, de couper sa viande, de débarrasser son assiette, nettoyer la table. Pratiquer des activités diverses (jeux collectifs, jeux coopératifs, ateliers manuels)
Obj op 4: Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du collectif	
<u>espop i</u> . I ennoure a remain de treaver da place da cem da concem	
	 Identifier les acteurs de l'A.L.S.H (les animateurs)
	 Découvrir tous les espaces de l'école par la pratique d'activités.
	Pratiquer des jeux de connaissances
	Créer du lien avec les autres enfants sur tous les moments de vie
	 Créer du lien avec les animateurs par le biais de discussions, d'échanges, de jeux, d'activités

• <u>Obj Général n°2</u>: Préserver l'Imaginaire et la Convivialité

Les Objectifs Opérationnels	Les Actions
(Comment peut-on préserver l'imaginaire et la convivialité ?)	(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)
Obj op 1: Favoriser les échanges avec les enfants afin de découvrir leur univers	 Mettre en place des moments d'échange sur les temps de regroupement sur la vie

	de l'enfant, sa famille, ses loisirs • Proposition d'activités diverses afin de découvrir les préférences de chaque enfant
Obj op 2: mettre en place des projets spécifique	 Projets à thème mis en place sur une période de l'année et suivi par un groupe d'enfant Mettre en place des activités plus spécifiques en plus petit effectif permettant davantage d'échanges
Obj op 3: Mettre en place des activités variées	 Mettre en place des activités manuelles semi dirigées laissant la place à l'imagination et la créativité Mettre en place des jeux mettant en scène des « univers » imaginaire
Obj op 4 : Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité affective, physique et morale	 Attitude bienveillante de l'animateur Prendre en charge des blessures et autres tracas des enfants, écoute) Aménager les espaces de jeux afin de définir des espaces « cocooning et conviviaux »

Obj op 5 : Ritualiser les moments pour fédérer le groupe	
	Moments quotidiens de chansons, lecture d'histoires
	Proposition de danse collective sur le tempo du soir ou d'un petit spectacle

• Obj Général n°3: Favoriser l'expression et la communication

Les Objectifs Opérationnels	Les Actions
(Comment peut-on favoriser l'expression au sein de l'A.L.S.H ?)	(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)
Obj op 1: Mettre en place des temps d'échanges	Mettre en place des temps d'échange, de discussions tout au long de la journée (connaître les habitudes de l'enfant, ses goûts, ses loisirs)
	 Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'être au sein du groupe
	 Mettre en place des activités variées permettant l'expression sous toutes ses formes (peinture, théâtre, musique)
	 Échanger avec les différents co-educateurs (parents, maîtresses, A.T.S.E.M)
	Mettre en place auprès des parents, des espaces d'affichage ainsi qu'un mailing régulier pour tout passage d'infos concernant l'A.L.S.H et le service animation.
	Rester disponible en tant qu'animateur, pour tout questionnement ou

Obi op 2: Mettre en place des activités favorisant l'expression sous toutes ses formes • Mettre en place une thématique (une par semaine pendant l'été avec un fil conducteur, une par période pendant les petites vacances et une par trimestre sur les mercredis en périscolaire) • Mettre en place des activités théâtre, danse, gymnastique • Proposer des spectacles à l'initiative des enfants • Proposer des activités manuelles semi- dirigées laissant place à l'imagination • Proposer des expériences nouvelles qui permettent de se surpasser, se découvrir autrement	échanges concernant les enfants
	thématique (une par semaine pendant l'été avec un fil conducteur, une par période pendant les petites vacances et une par trimestre sur les mercredis en périscolaire) • Mettre en place des activités théâtre, danse, gymnastique • Proposer des spectacles à l'initiative des enfants • Proposer des activités manuelles semi- dirigées laissant place à l'imagination • Proposer des expériences nouvelles qui permettent de se surpasser, se

• <u>Obj Général n°4</u>: Développer l'Ecocitoyenneté

Une Définition de l'écocitoyenneté :

Comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes qui repose sur le respect des règles et des principes visant à respecter l'environnement.

Les Objectifs Opérationnels	Les Actions
(Comment peut-on développer l'écocitoyenneté au sein de l'A.L.S.H?)	(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)
Obj op 1: Mettre en place des outils « anti- gaspillage »	Mettre en place un composteur avec un panneau explicatif et des seaux récupérateurs dans la cantine

- Mettre en place une poubelle tri des déchets avec panneaux explicatifs dans l'A.L.S.H
- Mettre en place des activités « récup »
- Sensibiliser les équipes et les enfants au gaspillage de matériel, de l'électricité...
- Responsabiliser l'enfant quant au quantité de nourriture qu'il va manger à la cantine (l'enfant se sert seul sous l'œil attentif de l'adulte et ce qui est dans son assiette doit être mangé)
- Permettre à l'enfant de goûter sa nourriture avant de s'engager à en prendre beaucoup
- Mettre en place des récupérateurs d'eau
- Sensibiliser et impliquer les familles (affiches, explications...)

Obj op 2: Mettre en place des actions limitant les « déchets »

- Mettre en relation des familles, demande de prêt de matériel... sur de la mutualisation de moyens (se prêter plutôt que d'acheter neuve une combinaison de ski, un gonfleur pour piscine, des tentes de camping...)
- Utiliser les verres lavables et les couverts réutilisables
- Mettre en place un fonctionnement de serviettes en tissu sur la cantine

	 Privilégier les achats dans les commerces de proximité pour éviter les rejets de CO2
Obj op 3:Mettre en place des activités de découverte Nature et environnement	Réveiller les consciences sans culpabilisation mais en proposant des projets ludiques autour des thématiques environnementales
	 Mettre en place des affichages au sein de l'accueil de loisirs
	 Mettre en place de jeux et d'expériences ludiques autour de la nature
	 Mettre en place des actions ludiques (concours de ramassage des déchets, jeu autour du tri)

IV). JOURNEE TYPE DU PERISCOLAIRE matin /midi/soir

<u>Matin :</u>

7h30

- Ouverture du portail de l'école (serrure du bas), de la porte de l'école (accès aux WC) et de la salle de l'ALAE
- Enregistrement du code barre principal
- Accueil des enfants par 1 animateur et l'animatrice référente, enregistrement des codes-barres au fur et à mesure des arrivées + noter les enfants présents sur le listing appel.
- Aménagement de l'espace jeux avec deux pôles différents : pôle manuel (puzzles/ jeux de société/dessin /coloriage /pâte à modeler) et pôle jeux libre (salle de jeux)

8h25

- Rangement des jeux
- Passage aux toilettes
- Habillage et récupération des cartables et doudous
- Vérification du listing présence par l'animatrice référente
- Fermeture du portail ALSH Rue Aribaut par les ATSEM

8h35

- Accompagnement des enfants devant leur salle de classe
- Rela<u>i avec les maîtresses</u> ou <u>les A.T.S.E.M.</u> Un animateur reste dans le hall pour la sécurité des enfants et un autre animateur raccompagne les enfants de la classe qui est à l'extérieur du hall

8h40

• Ouverture de la porte de l'école, le temps de l'ALSH est terminé

Rôle de l'animateur :

- Accueillir les parents et les enfants (échanger avec le parent sur le quotidien de l'enfant retour à la maison la veille, la nuit, son état du matin...)
- Faire une transition respectueuse et en douceur entre la maison et l'école (adapter les pôles, discuter avec l'enfant...)
- Veiller aux affaires apportées par les enfants notamment les jouets de la maison ne sont pas autorisés sauf les livres ou projets spécifiques
- Prendre le temps du passage aux toilettes pour tous les enfants
- Vérifier que les enfants aient leurs vêtements et n'oublient aucune affaire
- Passage de relai (toutes informations concernant l'enfant) aux maîtresses ou aux A.T.S.E.M.

Midi: équipe : A.T.S.E.M et Animateurs sont ensemble sur le terrain

Il est important de noter que la cantine est située dans les locaux de la mairie de Lasserre Pradère. Les enfants sont conduits à pied par les adultes sur un trajet d'une durée de 10 minutes de l'école à la mairie.

12h00

 Les enfants de petites sections passent aux toilettes avec les 2 ATSEM et se préparent en rang pour le départ à la cantine dans le hall de l'école. Un animateur aide ce même groupe d'enfants à l'habillage.

12h00

- Les enfants de moyennes sections sont accueillis par 2 animateurs et 1 ATSEM dans le hall autour d'une chanson ou une histoire en attendant le passage aux toilettes.
- Les enfants de grande section se préparent dans la salle de motricité avec 1 animateur et 1
 ATSEM (passage aux toilettes, chanson ou petite discussion, échange sur la matinée selon les
 besoins des enfants pour patienter)

12H10

 Les enfants de petites sections partent en premier avec 2 ATSEM et 1 animatrice suivis des enfants de moyennes sections avec 2 animateurs et 1 ATSEM et enfin les enfants de grande section avec 1 ATSEM et 1 animatrice (appel des enfants obligatoire avant le départ, appel à l'arrivée par classe à la cantine tous les jours)

Moment Cantine lors du repas :

Chaque adulte (ATSEM ou Animateur) est responsable du bon fonctionnement du repas de sa table (petit responsable badges, service, aide ...).

Des outils ludiques pour réguler et sensibiliser les enfants au bruit, pour favoriser une bonne tenue des enfants à table sont mis en place. (Thermomètre du bruit, bonhomme des couleurs pour les comportements ...)

Les petits s'installent dans leur salle habituelle en passant par la porte de la cantine (derrière la mairie) avec 2 ATSEM

Un certain nombre de petits et de moyens s'installent dans la grande salle à proximité.

12h20

- Les grands arrivent par porte d'entrée de la mairie
- Les grands s'installent dans la petite salle avec un animateur et une ATSEM
- 2 animateurs et 1 ATSEM, sont en accueil des moyens et des petits dans la grande salle.

Tous les enfants sont installés à table, ont leur demande d'utiliser leur serviette ils peuvent la mettre autour de leur cou s'ils le souhaitent.

L'entrée du menu est sur la table et les enfants peuvent commencer à se servir.

L'animateur distribue le « badge petit responsable de table » aux enfants qui le demandent. Ce rôle que prend l'enfant aide, régule le débarrassage, le nettoyage...l'adulte est vigilant à tout comportement qui pourraient être interprété « de prise de pouvoir »

Les adultes accompagnent les enfants à goûter aux plats présentés.

L'animateur positionne la poubelle de table et les enfants peuvent vider leur assiette s'ils n'aiment pas après avoir goûté.

A l'arrivée du plat principal, les enfants continuent à se servir seuls selon leur degré d'autonomie.

Le plat terminé, les enfants débarrassent leurs assiettes et leurs couverts, (poubelle de table /pot à couverts), les serviettes et les verres sont conservées par les enfants.

A ce moment du repas, un petit temps de silence est demandé avant la prise du dessert. Une « musique douce » ou autre outil sera proposé afin de clôturer dans le calme.

Les responsables de table proposent les desserts, et chaque enfant se sert. La fin du repas est là, les responsables de table nettoient la table.

(Grandes sections sortent en premier, Petites sections sortent en second, Moyennes sections sortent en dernier)

Règles de vie pour le temps de repas sont affichées dans le réfectoire à la lecture des adultes Un aménagement mural est ludique mis en place pour sensibiliser les enfants est présent.

- Pour aller prendre mon repas
- Je vais aux sanitaires et me lave les mains
- Je pars en marchant avec mon groupe classe à la mairie Lasserre-Pradère où se trouve ma cantine
- J'entre dans la cantine dans le calme
- Je dis « bonjour » aux agents de restauration
 - Pour m'installer à table
- Je choisis ma place
- Je m'assois correctement sur ma chaise
- Je me tiens bien à table (propreté, respect de la nourriture)
- J'ai la possibilité de prendre du pain
- J'ai la possibilité de prendre les 2 desserts proposés ou 1 seul
- Je peux dire à l'animateur ou l'ATSEM que je n'aime pas ce qui est proposé pour avoir une petite quantité que je vais essayer de goûter
 - Pendant mon repas
- Je peux parler à voix basse avec mes voisins assis à ma table
- Je peux demander de l'aide aux adultes pour me servir de l'eau, découper la viande, ouvrir un emballage...
 - Mon repas terminé
- Je débarrasse mon assiette, mes couverts, mon verre en les empilant au milieu de la table
- Je quitte la cantine tranquillement
- Je remercie et dis « au revoir » aux agents de la restauration
- Je rentre avec mon groupe à l'école
- Je vais aux sanitaires et me lave les mains

Retour à l'école

13h20

- Les enfants de petites sections font un passage aux toilettes puis se préparent pour la sieste dès le retour de la cantine les 3 ATSEM qui aident au trajet et au coucher.
- Les enfants de moyennes sont raccompagnés par 2 animateurs et 1 ATSEM pour un temps de jeu dans la cour puis un temps calme.
- Les enfants de grande section sont en accueil avec 2 animateurs, profitent soit d'un temps libre dans la cour, soit d'une histoire soit d'un temps calme et ce en fonction de leur besoin.
- APC sur ce temps (à voir en fonction des périodes).

13h55

Retour en classe, le temps de l'ALSH est terminé

Rôle de l'animateur :

- Accompagner les enfants aux passages aux toilettes, à l'habillage, à se mettre en rang par groupe de deux
- Veiller à ce que tous les enfants aient ses vêtements de saison lors des trajets
- Accueillir les enfants par sections
- Mettre les petits devant les moyennes sections devant les grands pour le trajet
- Positionner les enfants par âge et par autonomie pour assurer leur sécurité lors des trajets de cantine (les enfants sur le trottoir y compris les enfants tenus par la main proche de la route)
- Se positionner de façon à ce qu'un adulte ouvre et ferme le rang sur le trajet
- Distribuer les badges de responsable de table
- Veiller à faire respecter les règles de la cantine (affichage)
- Veiller au bien-être des enfants en les sensibilisant au bruit lors des repas et utiliser les outils
- Prévenir la direction de tout problèmes éventuels concernant un enfant (comportement, manque d'appétit..., pleurs fréquents) afin d'évaluer la situation et en faire part aux parents
- Être force de propositions (groupe des moyens et grands) pour le temps d'après cantine
- Avoir une attitude bienveillante envers l'enfant (paroles adressées, le ton de la voix, l'accompagnement, aide, l'écoute...)

Le soir

16h00

- Un animateur arrive à l'école pour préparer l'accueil du soir
- le goûter (les carafes les bassines, les verres, les lavettes)
- le listing des présence
- les talkies-walkies pour chaque animateur

16h10

- 1 animateur réceptionne les enfants de moyennes devant la classe avec leur boite à goûter fournie par les parents.
- 1 animateur réceptionne les enfants de petite section devant la classe, les conduit aux toilettes pour ensuite laisser le passage aux toilettes pour les enfants de moyenne et grande section.
- 1 animateur réceptionne les enfants de grande section, fait l'appel de ce groupe puis l'appel des enfants de moyenne et enfin l'appel des enfants de petite section (l'appel s'effectuera par un animateur différent suivant les périodes)
- L'animateur référant enregistre les enfants présents une fois les appels terminés et après vérification des effectifs.

Tous les cartables restent dans le hall de l'école jusqu'à à la fin de l'ALSH.

A la fin du goûter tous les enfants et animateurs se réunissent dans la salle motricité pour annoncer les propositions des activités.

Les enfants se répartissent avec les animateurs dans les trois salles proposées

- Salle de classe (activités salissantes/point d'eau)
- Salle de motricité (jeux collectifs)

Salle ALSH (jeux libres)

RAPPEL:

La gestion du goûter implique un nettoyage de l'espace avec les enfants. La salle de classe doit être libérée à 17h45 pour le passage du personnel d'entretien. Les salles d'activité ne peuvent pas accueillir plus 14 enfants

18h15

• Regroupement des enfants dans l'ALSH s'ils sont moins de 15.

18h30

- Fin de l'accueil de l'ALSH
- Tout retard est noté (les retards répétés et récurrents seront remontés au service animation qui interpellera la famille)

Rôle de l'animateur

- Sensibiliser les enfants au rangement et à la propreté de leurs boites à goûter.
- Veiller à réguler le bruit dans les espaces intérieurs
- Faire respecter les règles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Veiller à ce que tous les enfants aient ses vêtements de saison (casquette en été, manteau en hiver)
- Veiller au respect vestimentaire des enfants lors d'activités manuelles dites salissantes en se protégeant d'un tablier.
- Accompagner et sensibiliser l'enfant au rangement et au nettoyage des espaces si besoin (traces de peintures, pots à nettoyer...)
- Noter les « bobos » et les soins effectués sur un enfant dans le cahier infirmerie.
- Communiquer tous renseignements ou informations importantes concernant l'enfant au reste de l'équipe (problèmes de comportement, d'appétit, pipi...)
- Être à l'écoute des besoins des enfants, garantir leur sécurité physique, morale et affective.
- S'intéresser à l'enfant, à ses habitudes...
- Faire preuve de vigilance et de respect lors des relais faits aux parents, à l'équipe enseignantes, à l'équipe d'animation (informations précises et factuelles, attention aux interprétations et aux jugements)

V). JOURNEE DU PERISCOLAIRE MERCREDI

L'accueil de Loisirs est ouvert le mercredi après-midi après la classe et se déroule dans l'enceinte de l'école élémentaire. Les animateurs sont connus des enfants, l'équipe est à l'identique de la semaine.

Les projets peuvent être spécifiques sur les temps du mercredi, dans tous les cas ils respectent les axes du PEDT et les objectifs du projet pédagogique.

Cf: paragraphe II, b

VI). EVALUATION:

Les diverses réunions d'équipes, échanges et retours des enfants et des parents sont un véritable point d'étape à l'évaluation du projet pédagogique et permettent d'établir des éléments quantitatifs.

Ces éléments nous permettrons de définir les orientations futures et les prochains projets à mettre en place.

Attention:

Cette année et depuis la crise sanitaire, nous avons dû réorganiser le service ALSH et l'accueil des enfants SUIVANT les directives du protocole sanitaire des accueils ACM.

Le repas est pris à table, les enfants ont une place attitrée pendant une période de vacances à vacances, ils sont par groupe de niveau, ils sont servis par les adultes...

Nous informons les familles sur toutes les évolutions du *protocole sanitaire arrivants du gouvernement, par des lettres informatives régulières, qui engendrent des modifications sur les accueils proposés des ALSH.

*le protocole est consultable sur les sites de mairies